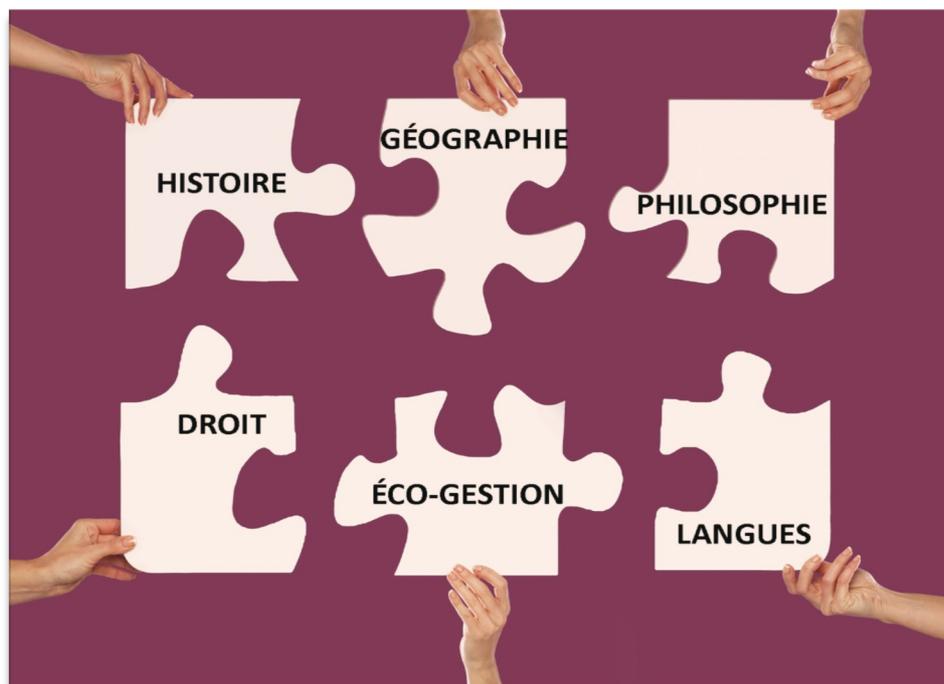


Livret des études

TROISIÈME ANNÉE SCIENCES HUMAINES APPLIQUÉES



2017-2018



Vous êtes inscrit(e) en troisième année de licence Sciences Sociales, parcours SHA (Sciences Humaines Appliquées), à l'**UFR Arts et Sciences Humaines** de l'Université Grenoble Alpes.

L'UFR ARSH regroupe les départements d'histoire, de géographie sociale, de philosophie, d'histoire de l'art et de musicologie dans les bâtiments ARSH1 et ARSH2 où auront lieu la plupart de vos cours.

Ce livret est un petit guide qui vous présente l'essentiel de vos enseignements.

Gardez-le précieusement!



TABLE DES MATIÈRES

Calendrier des activités pédagogiques de l'Université Grenoble Alpes	2
Les objectifs de la formation	3
Contrôle des connaissances	4
Tableau récapitulatif de la troisième année de licence SHA	6
Descriptif des enseignements	7
1 ^{er} semestre	7
2 ^e semestre	11
Règlement des études SHA	14
Tableaux MCC	22

CALENDRIER DES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES DE L'UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2017 / 2018

1^{er} semestre 2017/ 2018

DÉBUT DES COURS :	Lundi 18 septembre 2017 au matin
FIN DES COURS :	Vendredi 22 décembre 2017 au soir
EXAMENS :	Du lundi 8 janvier 2018 au vendredi 19 janvier 2018

2^e semestre 2017 / 2018

DÉBUT DES COURS :	Lundi 22 janvier 2018 au matin
FIN DES COURS :	Vendredi 4 mai 2017 au soir
EXAMENS :	Du lundi 7 mai 2018 au vendredi 25 mai 2018
	2 ^e session du 1 ^e et du 2 ^e semestre à partir du lundi 11 juin 2018

JOURS FÉRIÉS

Mercredi 1^{er} novembre 2017 (**Toussaint**) ; Lundi 2 avril 2018 (**Pâques**) ; Mardi 1^{er} mai 2018 (**Fête du travail**) ; Mardi 8 mai 2018 (**Victoire 1945**) ; Jeudi 10 et vendredi 11 Mai 2018 (**Ascension**) ; Lundi 21 mai 2018 (**Pentecôte**).

INTERRUPTIONS PÉDAGOGIQUES

TOUSSAINT : Du samedi 28 octobre 2017 à midi au lundi 6 novembre 2017 au matin.

NOËL : Du samedi 23 décembre 2017 à midi au lundi 8 janvier 2018 au matin.

HIVER : Du samedi 17 février 2018 à midi au lundi 26 février 2018 au matin.

PRINTEMPS : Du samedi 14 avril 2018 à midi au lundi 23 avril 2018 au matin.

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

La licence SHA, par sa pluridisciplinarité, a pour objectif de construire des compétences croisées et transférables, qui peuvent être mises en œuvre dans différents secteurs professionnels et élargissent le choix des débouchés. Il s'agit de développer une double approche :

- Théorique, en mettant les sciences humaines au service de la compréhension de la société et de ses évolutions ;
- Opérationnelle, en vous préparant, de manière progressive sur les trois années, à votre insertion professionnelle. Cette préparation passe par la réalisation d'un stage d'observation participative suivi d'un rapport de stage.

Les compétences privilégiées :

- **Penser à l'écrit, convaincre à l'oral : une capacité à argumenter.** Une bonne maîtrise de l'expression écrite et orale apporte la confiance en soi et la capacité à collaborer avec les autres, elle permet la valorisation de son identité et de ses compétences, ainsi que le partage des connaissances.
- **Savoir apprendre et penser en anglais.** Outre les cours de langue, le vocabulaire et le raisonnement spécifiques à chacun des champs disciplinaires sont acquis à partir de cours en anglais dispensés en géographie, histoire et philosophie (24h / discipline).
- **Articuler la pensée et l'action.** Mettre en pratique les connaissances théoriques à travers une action professionnelle sous la forme d'un stage de trois semaines minimum, pouvoir travailler en autonomie et en responsabilité au service d'un projet.
- **Donner du sens à l'action professionnelle.** Lier la pratique du stage et l'aspect théorique des cours et vous permettre ainsi d'analyser votre pratique professionnelle ; être en mesure de s'abstraire d'une situation, de s'auto-évaluer et de se remettre en question pour apprendre et évoluer.
- **Des débouchés professionnels élargis :** cette formation permet aux titulaires du diplôme de travailler dans des domaines très variés, en entreprise comme dans la fonction publique, avec une formation complémentaire adaptée : les collectivités territoriales, les organismes internationaux, la culture, les services ressources humaines des entreprises, les services internationaux, les groupements professionnels, les services d'aménagement du territoire, les bureaux d'études, l'édition, les librairies, etc.

CONTROLE DES CONNAISSANCES

CONTROLE CONTINU (CC) :

Les modalités de contrôle continu sont précisées par chaque enseignant en début de semestre.

Votre présence aux CM et aux TD est obligatoire. En cas d'absence à une épreuve ou à un exercice de contrôle continu, vous ne pourrez le valider : votre absence sera donc sanctionnée par un zéro.

En cas d'absence justifiée, l'étudiant se voit attribuer la note 0.

L'absence doit être justifiée par des circonstances exceptionnelles acceptées par le Président du jury sur pièces justificatives.

En cas d'absence injustifiée, l'étudiant est considéré comme « défaillant » ce qui entraînera l'incapacité de calculer un résultat (invalidation de l'année).

Si des impératifs vous empêchent d'assister régulièrement aux cours et aux TD, la directrice de département peut vous accorder une dispense d'assiduité. En ce cas, vous renoncez aux bénéfices du contrôle continu. Les étudiants boursiers ne peuvent en aucune manière être dispensés. Il n'est pas possible de changer de régime en cours de semestre, sauf cas exceptionnel dûment certifié et agréé par la directrice de département.

ATTENTION : Votre demande de dispense devra être déposée avant le **15 octobre 2017** au service de scolarité du département pour le premier semestre et avant le **15 février 2018** pour le second.

EXAMENS :

Deux sessions d'examens sont organisées pour chaque semestre : une session principale en fin de chaque semestre et une session de rattrapage (2^e session) au mois de juin pour le 1^{er} et le 2^e semestre. Il est impératif que vous preniez connaissance de la **Charte des examens** en ligne sur le site web de l'UFR ARSH.

IMPORTANT

Vous ne recevrez pas de convocation aux examens : les plannings d'examens sont affichés dans le hall de l'ARSH et mis en ligne sur l'ENT de l'UGA (onglet « emploi du temps »). Vous les recevez également sur votre adresse mail UGA.

L'accès aux salles vous est interdit si vous vous présentez en retard, après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

Vous ne pouvez sous aucun prétexte quitter la salle durant la première heure des épreuves. Après ce délai, toute sortie est définitive et implique la remise de la copie.

Toute fraude ou tentative de fraude (l'introduction de documents dans une salle d'examen est une tentative de fraude) fait l'objet d'un procès verbal qui entraîne une procédure disciplinaire.

L'anonymat des copies est assuré pour tous les examens écrits terminaux.

Pour chaque UE, vous devez passer la totalité des épreuves prévues à l'examen terminal de première session. L'absence aux examens terminaux de la première et de la deuxième session d'une UE bloque le système de la compensation annuelle. Vous serez déclaré **défaillant**.

Défaillant ne signifie pas que vous ne pouvez pas repasser vos épreuves à la seconde session !

LA SECONDE SESSION VOUS OFFRE UNE NOUVELLE CHANCE.

La seconde session offre une deuxième chance aux étudiants qui ont obtenu moins de 10/20 à l'année. Autrefois appelée « session de rattrapage » elle aura lieu cette année à partir du 11 juin 2018 pour le premier **ET** pour le deuxième semestre. Le calendrier des examens sera affiché 15 jours avant (il est inutile de s'inscrire).

- 10/20 à l'année = année validée = pas de seconde session d'examens
- Il y a compensation entre le semestre 1 et le semestre 2 ;
- Il y a compensation entre les UE d'un même semestre ; (moyenne des notes affectées de leur coefficient)
- Exemple n° 1 : $UE2=12*2- UE3=8*2 = 10$ - TOTAL= 10/20 = semestre validé
- Exemple n° 2 : Semestre 1 = 8 (ajourné) et Semestre 2 = 12 (admis) TOTAL = 10/20 = année validée
- 10/20 à un semestre = semestre validé = pas de seconde session d'examens

Si le résultat de l'année est inférieur à 10, l'étudiant **DOIT REPASSER** à la seconde session **toutes les UE inférieures à 10 dans le (s) semestre (s) non validé (s)**

La note de la seconde session remplacera la note de la première session (même si elle est inférieure à celle de la session 1).

Dans le cas où l'UE est composée de plusieurs matières, il ne repasse que la matière à laquelle il n'a pas obtenu la moyenne à la première session.

Attention : les notes de contrôle continu ne sont pas maintenues pour le calcul de la moyenne de la seconde session. Seul compte l'examen final de la seconde session.

Les résultats sont uniquement consultables via l'ENT de l'UGA (résultats aux examens) dès que possible après les délibérations des jurys. La législation en vigueur vous permet de consulter alors vos copies : faites-le ! **Aucune réclamation n'est acceptée au-delà d'un délai de 10 jours après publication des résultats.**

TABLEAU RECAPITULATIF DE LA TROISIÈME ANNÉE DE LICENCE SHA

ANALYSE DU MONDE CONTEMPORAIN

L3 : Société et travail

SEMESTRE 1					
UE 1 <i>coef. 5</i>	DISCIPLINAIRE	Géographie sociale ET Histoire	48h CM	48h TD	10 crédits
UE 2 <i>coef. 3</i>	DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES	Droit ET Économie	48h CM		6 crédits
UE 3 <i>coef. 2</i>	LANGUES	Anglais Langue vivante 2		48h TD	6 crédits
UE 4 <i>coef. 1</i>	TECHNIQUE	Informatique appliquée ET Projet Personnel et Professionnel		24h TD	2 crédits
UE 5 <i>coef. 2</i>	SPECIALISATION	Spécialisation (histoire OU géographie OU philosophie)		24h CM/TD	2 crédits
UE 6 <i>Coef.3</i>	ATELIER PLURIDISCIPLINAIRE	Atelier pluridisciplinaire		36h TD	4 crédits
SEMESTRE 2					
UE 7 <i>coef. 5</i>	DISCIPLINAIRE	Histoire ET Philosophie	48h CM	24h TD	10 crédits
UE 8 <i>coef. 4</i>	DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES	Droit ET Économie	48h CM		6 crédits
UE 9 <i>coef. 2</i>	LANGUE	Anglais		24h TD	3 crédits
UE 10 <i>coef. 1</i>	TECHNIQUE	Informatique appliquée ET technique de communication orale		24h TD	2 crédits
UE 11 <i>coef. 2</i>	SPECIALISATION	Spécialisation (histoire OU géographie OU philosophie)		24h CM/TD	2 crédits
UE 12 <i>Coef.3</i>	ATELIER PLURIDISCIPLINAIRE	Atelier pluridisciplinaire		36h TD	7 crédits

Vos connaissances et compétences sont vérifiées par le biais du contrôle continu et/ou d'un examen terminal à la fin de chaque semestre.

DESCRIPTIF DES ENSEIGNEMENTS

1^{ER} SEMESTRE

UE1 DISCIPLINAIRES OBLIGATOIRES HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE SOCIALE (96H CM/TD – 10 ECTS)

❖ HISTOIRE

CLARISSE COULOMB

NICOLAS MATHIEU

AMELIE NUQ

ILARIA TADDEI

« *Travailleuses, travailleurs* » : une histoire du travail de l'Antiquité à nos jours

« Les femmes ont toujours travaillé », déclarait Michelle Perrot en 1978 : cette affirmation provocatrice allait à l'encontre de l'idée selon laquelle le travail féminin aurait été contingent, fortuit et récent, et que son caractère massif aurait daté de la Première Guerre mondiale. Si l'entrée fulgurante des femmes anglaises et françaises dans le salariat peut être située à fin du XVIII^e siècle, celles-ci étaient présentes de longue date dans les échoppes, les entreprises, les fermes... et exerçaient un travail domestique encore souvent perçu comme invisible. Dans cette perspective, le présent cours propose une histoire du travail sur la longue durée et dans une perspective de genre. Il résonnera résolument avec des débats actuels (inégalités salariales hommes/femmes, compatibilité de la vie professionnelle et de la vie familiale, invisibilité du travail domestique...). De la Rome antique à l'époque contemporaine, il mettra notamment en évidence la variété des métiers féminins ainsi que les structures et les lieux (échoppe/magasin, atelier, usine, ferme...) dans lesquels s'inscrit le travail des femmes. Il s'agira autant, en examinant les diverses sources à la disposition des historien.nes, de toucher du doigt la réalité des pratiques quotidiennes que d'examiner le parcours de quelques figures d'exception.

Évaluation : 60% contrôle continu, 40% contrôle terminal

Bibliographie indicative

BECK Patrice, BERNARDI Philippe et FELLER Laurent (dir.), *Rémunérer le travail au Moyen Âge : pour une histoire sociale du salariat*, Paris, Picard, 2014

GIARDINA Andrea (dir.), *L'homme romain*, Paris, Le Seuil, 1992 réédition en coll. Points, 2002

HEMELRIJK Emily, WOOLF Greg (dir.), *Women and the Roman City in the Latin West*, Leiden - Boston, Brill, 2013 [dedans, les articles de la partie IV, *Economics*, p. 271-347]

MARUANI Margaret, MERON Monique, *Un siècle de travail des femmes en France, 1901-2011*, Paris, La Découverte, 2012

MONTENACH Anne, SIMONTON Deborah (dir.), *Female Agency in the Urban Economy: Gender in European Towns, 1640-1830*, New York, Routledge, 2013

SCHWEITZER Sylvie, *Les Femmes ont toujours travaillé. Une histoire du travail des femmes, XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Odile Jacob, 2002

ZANOBONI Maria Paola, *Donne al lavoro nell'Italia e nell'Europa medievali (secoli XIII-XV)*, Milan, Jouvence, 2016

❖ GÉOGRAPHIE SOCIALE

XAVIER LONG

Géographie du travail

Le cours se propose d'aborder la thématique de la géographie du travail aujourd'hui. Différents aspects de la question (emploi, chômage, marché du travail, internationalisation, genre...) seront abordés dans une

perspective géographique en associant espaces et acteurs. Les échelles d'analyse permettront de croiser problématiques locales, nationales et mondiales. Enfin, l'évocation de certaines situations spécifiques permettra de s'interroger sur la différenciation spatiale contemporaine en matière d'emploi.

Bibliographie indicative : les indications bibliographiques seront précisées dans le cadre du cours.

UE2 DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES (48H CM – 6 ECTS)

❖ DROIT

MURIELLE PIQ
NATHALIE BARRUCHEL

Droit du travail : Les grandes mutations du droit du travail français.

Le cours a pour objectif général de montrer les grandes évolutions du traitement juridique de la relation de travail sans négliger l'étude des principaux mécanismes qui régissent le contrat de travail.

A ce titre seront étudiés d'une part, les sources du droit du travail et d'autre part les mécanismes juridiques propres à la conclusion, l'exécution et la rupture du contrat de travail.

S'agissant des sources du droit du travail, l'accent sera mis sur les transformations de la production des normes sociales en particulier sur l'essor des règles conçues par les partenaires sociaux, l'influence du droit européen et l'action des magistrats en matière sociale.

Quant aux mécanismes régissant la vie du contrat de travail, l'objectif est de montrer la place actuelle du contrat de travail sur la scène juridique, telle qu'elle résulte de l'abondante production législative des deux dernières décennies.

Bibliographie indicative :

G. AUZERO, E. DOCKES, J. PELISSIER, *Droit du travail*, Précis Dalloz, 30^{ème} éd., 2016 (Oct).

F. FAVENNEC-HERY, P.Y. VERKINDT, *Droit du travail*, LGDJ, 5^{ème} éd., 2016

A. MAZEAUD, *Droit du travail*, LGDJ, Ed. Lextenso, 9^{ème} éd., 2014

E. PESKINE, C. WOLMARK, *Droit du travail*, Hypercours, Dalloz Sirey, 11^{ème} éd., 2016 (Oct)

J-E. RAY, *Droit du travail, droit vivant*, éd. Liaisons, 24^{ème} éd., 2016

B. TEYSSIE, *Droit du travail, Les relations collectives*, LexisNexis, 9^{ème} éd., 2014

B. TEYSSIE, F. CESARO, A. MARTINON, *Droit du travail, Les relations individuelles*, LexisNexis, 3^{ème} éd., 2014

Evaluation : écrit : commentaire ou dissertation ou consultation ou cas pratique

❖ ECONOMIE

VALERIE FARGEON

Revenu – travail, emploi et chômage – État et interventions publiques

Ce cours privilégie l'étude des questions et grandeurs macroéconomiques. Après une présentation et cartographie des auteurs et grands courants en économie- dans leurs objets d'analyse et dans leurs méthodes- trois thèmes sont approfondis.

1. La formation et la répartition du revenu
2. Travail, emploi et chômage
3. État, interventions publiques et politiques économiques et sociales

En conclusion, un éclairage est apporté sur le thème de la croissance, des crises et des fluctuations.

Le cours vise un double objectif : 1/ la connaissance et la compréhension des approches, concepts et résultats de l'analyse économique, 2/ la compréhension des trois questions/ enjeux que sont l'analyse des inégalités, des transformations du marché du travail et de l'action publique dans les champs économiques et sociaux.

Sans renoncer aux exigences théoriques et méthodologiques de la discipline, il minimise le recours à l'outil mathématique et privilégie l'analyse graphique, les applications pratiques et l'interactivité.

Bibliographie indicative :

COMBES E. *Précis d'économie*, PUF, Collection Major, 2017, 14ème édition.

Généreux J., 2001, *Introduction à l'économie*, Seuil, 3ème édition

MANKIW G.N., Taylor M.P., 2015, *Principes de l'économie*, De Boek, 4ème édition

MANKIW G.N., *Macroéconomie*, 2003, De Boek, coll. Ouvertures économiques.

OFCE, *L'économie française 2017*, 2016, La Découverte, Repères.

Evaluation : examen sur table en fin de semestre (question de synthèse et commentaire de documents)

UE3 LANGUES (48H TD – 6 ECTS)

❖ ANGLAIS

ROSE DAVIS

Debating in English

This course is entirely devoted to the art of discussion and debate with particular emphasis on the acquisition of language tools allowing for a more fluid interaction among a group of peers. Short activities and longer debates will centre on a wide range of subjects from society at large to the more particular theme of the world of work.

Evaluation : 100% Contrôle continu. 5 mini tests (30%) Débat-réunion par groupes (70%)

❖ LANGUE VIVANTE 2

UE 4 TECHNIQUE (24H TD – 2 ECTS)

❖ INFORMATIQUE APPLIQUEE

MOOC « ANALYSE DE DONNEES QUANTITATIVES EN SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES »

Dans le MOOC "Analyse de données quantitatives en sciences humaines et sociales", trois chercheurs en sciences sociales de l'Université Grenoble Alpes et de l'Université de Saint-Etienne vous invitent, durant 6 semaines de cours, à la découverte de la fabrique des données quantitatives en sciences humaines et sociales.

❖ PROJET PERSONNEL ET PROFESSIONNEL

SYLVIE DUVILLARD

En partenariat avec des professionnels de l'orientation de l'UGA, il s'agira de préparer la poursuite d'étude et/ ou valoriser les compétences acquises au cours de la Licence.

Cette UE permettra de capitaliser les deux années de PPP afin d'affiner le projet personnel et professionnel de chacun et préparer l'entrée en Master, en s'appuyant sur le PEC (Portefeuille d'Expériences et de *Compétences*).

Évaluation : les étudiants valideront cette UE en présentiel (aucune absence injustifiée ne sera tolérée) et par un jury de professionnels, de responsables de Master et d'enseignants.

La note de rapport de stage sera également validée au niveau L3.

UE5 SPÉCIALISATION (24H CM/TD – 2 ECTS)

❖ SPECIALISATION : HISTOIRE OU GEOGRAPHIE OU PHILOSOPHIE

Choisir dans les enseignements offerts en L3 histoire, philosophie et géographie sociale

UE6 ATELIER PLURIDISCIPLINAIRE (36H TD – 4 ECTS)

ANNE DALMASSO

NICOLAS MATHIEU

SYLVIE DUVILLARD

OLIVIER RAZAC

2^E SEMESTRE

UE7 DISCIPLINAIRES HISTOIRE ET PHILOSOPHIE (72H CM/TD – 10 ECTS)

❖ HISTOIRE

ANNE DALMASSO

Consommateurs, consommatrices du 18^{ème} siècle à nos jours

Ce cours vise à rendre compte des transformations survenues depuis le 18^{ème} siècle dans la manière de satisfaire les besoins (matériels et immatériels) des populations occidentales par un recours croissant au marché : la consommation. Comment consommait-on sous l’Ancien Régime ? De quand date la société de consommation ? Les femmes sont-elles vraiment au cœur des processus d’achat ? Entre aliénation au système des objets et amélioration des conditions de vie, qui profite, critique, dénonce le système consumériste ? Quelles sont ses dynamiques économiques, sociales, culturelles ? A la fois histoire des pratiques, des objets, des inégalités, des désirs et des frustrations ; à la croisée de l’histoire des cultures matérielles, des rapports sociaux et des imaginaires, cette histoire de la consommation invite à une mise en perspective historique des dynamiques et des impasses actuelles de notre système économique.

Évaluation : contrôle continu par exposé ou dossier, examen terminal dissertation ou commentaire

Bibliographie indicative

Marie-Emmanuelle CHESSEL, *Histoire de la consommation*, Paris, La Découverte, coll. Repères/Histoire, 2012.

Daniel ROCHE, *Histoire des choses banales. Naissance de la consommation dans les sociétés traditionnelles (XVII^e-XIX^e siècle)*, Paris, Fayard, 1997.

❖ PHILOSOPHIE

EN ATTENTE

UE8 DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES (48H CM– 6 ECTS)

❖ DROIT

EN ATTENTE

❖ ÉCONOMIE

ALAIN LAURENT

Le cours offre un aperçu historique de l’intégration économique européenne. Il couvre les principaux domaines de l’intégration, de l’achèvement du marché unique et des politiques horizontales qui l’accompagnent (politique de cohésion par exemple) aux grandes questions de la politique macroéconomique dans le cadre de la zone euro.

Le cours a pour objectifs:

- l’utilisation, dans l’analyse de questions liées à l’intégration économique en Europe, des outils et des concepts de la microéconomie et de la macroéconomie étudiés dans les deux autres cours d’économie de la licence.
- la compréhension des enjeux de la construction européenne, de ses acquis, de ses failles et des défis à relever dans le futur.

Évaluation : examen final sur table en fin de semestre

Bibliographie indicative (tous ces documents sont accessibles en ligne)

COMMISSION EUROPEENNE, 2016, *Livre Blanc sur le futur de l'Europe*.

COMMISSION EUROPEENNE, 2016, *Document de réflexion sur l'avenir de l'Union économique et monétaire*.

EU Commission, *Report on Single Market Integration and Competitiveness in the EU and its Member States – 2016*.

OCDE, 2016, *Etudes économiques de l'OCDE: Zone Euro*.

OCDE, 2016, *Etudes économiques de l'OCDE: Union Européenne*.

On pourra également se reporter à tout manuel sur le système institutionnel de l'Union Européenne et tout manuel sur l'histoire de la construction économique européenne, par exemple :

OFCE, *L'économie européenne*, Coll.Repères, La Découverte (fascicule annuel sur l'actualité de l'UE ; voir dans l'édition 2017, l'article de E. LAURENT, *Brève histoire de l'intégration économique européenne*.

TERPAN, 2014, *Droit et politique de l'Union Européenne*, 2^{ème} éd., Larcier.

UE9 LANGUE (24H TD – 3 ECTS)

❖ ANGLAIS NIVEAU 4

TANGUY MARTIN

Labor movements in English-Speaking countries

Through the study of historical documents (speeches, pamphlets, posters, bills...), the course offers a journey through the history of workers' struggles and labor movements in various periods and countries of the English-speaking world.

A travers l'étude de documents historiques (discours, manifestes, affiches, textes de loi...), le cours propose un parcours dans l'histoire des luttes ouvrières et mouvements sociaux dans certains pays du monde anglophone.

Évaluation :

Written – Commentary of historical documents (texts)

Oral – Presentation of historical documents (pictures)

Ecrit – commentaire / analyse de document historique (texte)

Oral – Présentation et commentaire de document historique (iconographique)

UE10 TECHNIQUE (24H TD – 2 ECTS)

❖ INFORMATIQUE APPLIQUEE

LAURENCE CRETON

Techniques de l'enquête

❖ TECHNIQUE DE COMMUNICATION ORALE

BRUNO POYART

UE11 SPÉCIALISATION (24H CM/TD – 2 ECTS)

❖ **SPECIALISATION HISTOIRE, GEOGRAPHIE OU PHILOSOPHIE**

Choisir dans les enseignements offerts en L3 histoire, philosophie et géographie sociale

UE12 ATELIER PLURIDISCIPLINAIRE (36H TD – 7 ECTS)

ANNE DALMASSO

NICOLAS MATHIEU

SYLVIE DUVILLARD

OLIVIER RAZAC

RÈGLEMENT DES ÉTUDES SHA

ANNEE UNIVERSITAIRE : 2017- 2018

DOMAINE : SHS

DIPLOME : LICENCE **NIVEAU** : L1, L2,L3

Mention : SCIENCES SOCIALES

Parcours-type :

L1 *Sciences Humaines Appliquées*

L2 *Sciences Humaines Appliquées*

L3 *Sciences Humaines Appliquées*

Régime/ Modalités : (cocher la ou les cases correspondantes)

Régime : formation initiale formation continue

Modalités : présentiel ; enseignement à distance ; convention

alternance : contrat de professionnalisation ou apprentissage

DATE D'ARRETE D'ACCREDITATION PAR LE MINISTERE : 11/07/ 2016

RESPONSABLES DE LA MENTION : SYLVIE DUVILLARD, OLIVIER RAZAC

RESPONSABLES DE L'ANNEE : SYLVIE DUVILLARD, OLIVIER RAZAC

GESTIONNAIRE : NATHALIE LIAUD

I – Dispositions générales

Article 1 : Objectifs et compétences acquises lors de la formation

Cette formation pluridisciplinaire a pour objectif d'analyser les mutations du monde contemporain et leurs enjeux économiques, sociaux, politiques et culturels. Elle est fondée sur les connaissances et les méthodes de la géographie, de l'histoire et de la philosophie. À ces trois disciplines de base s'ajoutent le droit, l'économie et la gestion ainsi que les langues (LV1 et LV2 obligatoires, un cours disciplinaire dispensé en anglais à chaque niveau de la licence). Par leur capacité à déchiffrer des phénomènes complexes, ces disciplines fournissent des éléments explicatifs sur les rapports de l'homme à la société et à l'environnement, et des outils de mobilisation des compétences personnelles des étudiants.

Les enseignements sont pensés en commun, les contenus s'enrichissent mutuellement, les méthodes convergent au service de l'analyse critique.

Article 2 : Conditions d'accès

- Accès en L1, de plein droit pour les étudiants titulaires du baccalauréat ou du diplôme d'accès aux études universitaires
- Accès en L2 ou L3, de plein droit pour les étudiants ayant déjà été inscrits dans cette formation dans une autre université dès lors que la structure des ECTS est compatible.
- Sur avis pédagogique du responsable de la formation d'accueil pour les étudiants ayant entamé une licence dans un autre domaine et/ou une autre mention de formation
- Par validation des études ou des acquis personnels ou professionnels : sur décision individuelle, après examen du dossier par une commission pédagogique de validation

II – Organisation des enseignements

Article 3 : Organisation générale des enseignements

*La formation est organisée en : 6 semestres, (2 semestres par an, 30 crédits par semestre)
- divisés en 5 unités d'enseignements (U.E.) obligatoires ou à choix (obligatoires ou facultatifs)*

Volume horaire de la formation par année : L1 : 528 L2 : 480 L3 : 504

Article 4 : Composition des enseignements

*Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation (Tab. MCC)*

Commentaires sur certains éléments du Tableau MCC :

Langues vivantes étrangères :

Langue enseignée : anglais:

Volume horaire : L1 : TD : 48h + 24 (autre langue à choix) L2 : TD : 48h + 24 (autre langue à choix)

obligatoire : S1 S2 + autre langue à choix, S3 S4 + autre langue à choix, S5 S6 + autre langue à choix

facultative : S1__ S2__ S3__ S4__

Stage :

obligatoire (nécessaire à l'obtention du diplôme) **en L2 mais crédité en L3**

optionnel (nécessaire à l'obtention du diplôme lorsqu'il est choisi)

non crédité

Durée : 3 semaines minimum (105h)

Le stage dans un même établissement d'accueil ne pourra pas excéder 924 h (équivalent à 6 mois à temps plein) par année universitaire en dehors des heures de cours.

Période : Pendant l'année universitaire de la L2 (stage filé ; en dehors des heures d'enseignement)

Modalité :

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en

vigueur.

Les stages, sauf dérogation du responsable de formation, doivent se dérouler en dehors des enseignements (CM, TD, TP).

Des stages non crédités peuvent, sous condition, être envisagés dans le cadre de la formation en plus des stages prévus au programme, sous réserve qu'ils fassent l'objet d'une restitution et d'une évaluation.

Sous réserve de l'accord pédagogique du responsable de formation, l'étudiant pourra accomplir des stages d'exploration professionnelle, notamment dans le cadre d'un projet de réorientation.

Il est possible de valider une expérience au titre d'un stage via un contrat pédagogique : service civique et expérience professionnelle

En aucun cas, un stage ne devra se poursuivre après le 30 septembre de l'année universitaire en cours.

Mémoire/ Rapport de stage/ Projets tuteurés :

- Rapport de stage : A remettre 3 semaines avant le jury de L2 de fin d'année

- Projets tuteurés : Néant

III – Contrôle des aptitudes et des connaissances

Article 5 : Modes de contrôles

5.1 - Les modalités de contrôle

Se reporter au Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances (Tab. MCC) joint.

5.2 - Assiduité aux enseignements

Aux cours :	Obligatoire
Aux TD :	Obligatoire. Toutes les absences devront être justifiées. Au-delà de 2 absences, la note de 0/20 sera attribuée.
Dispense d'assiduité :	Une demande de dispense d'assiduité aux cours peut être accordée par le directeur du département <u>aux étudiants salariés (la demande d'assiduité est partielle et proportionnelle au contrat de travail et peut faire l'objet d'un contrat pédagogiques), inscrits à titre secondaire, hospitalisés ou subissant un traitement médical pour longue maladie, parents d'enfant(s) de moins de trois ans ou cas de force majeure</u> . Les imprimés de dispense doivent être retirés au secrétariat du département et remis pour avis <u>avant le 15 octobre pour le 1^{er} semestre et le 15 février pour le 2nd semestre</u> .

Article 6 : Validation, compensation et capitalisation	
6.1 – Règles générales d’obtention des UE, semestre, année	
Année	<p>Moyenne des 2 semestres $\geq 10/20$</p> <p>Une année peut être acquise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit par validation de chacun des semestres qui la composent (note $\geq 10/20$), - soit par compensation annuelle entre ces 2 semestres (moyenne générale à l’année $\geq 10/20$) sans note éliminatoire.
Semestre	<p>Moyenne pondérée des UE $\geq 10/20$</p> <p>Un semestre peut être acquis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit par validation de chacune des UE qui le composent (note $\geq 10/20$), - soit par compensation semestrielle entre ces UE (moyenne générale au semestre $\geq 10/20$) sans note éliminatoire. <p>Il n’est pas possible de renoncer à la compensation semestrielle et annuelle. En cas de réussite par compensation, l’étudiant n’est pas autorisé à se représenter en session de rattrapage.</p>
UE	<p>Moyenne pondérée des matières $\geq 10/20$</p> <p>Si une UE est composée de matières, elle peut être acquise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit par validation de chacun des matières qui la composent (note $\geq 10/20$), - soit par compensation entre ces matières (moyenne générale à l’UE $\geq 10/20$) sans note éliminatoire.
Matières	Moyenne pondérée des épreuves $\geq 10/20$
Bonification	<p><u>Valorisation de l’engagement de l’él.u.e étudiant.e (extrait du statut de l’él.u étudiant voté à la CFVU du 01/12/2016) :</u></p> <p>Afin de valoriser l’engagement majeur qu’est être élu, l’université met en place une bonification dont le barème est voté en CFVU. Afin d’assurer l’indépendance des élu.es, cette bonification sera accordée à tous les élu.es ayant siégé physiquement au moins à la moitié des conseils et des groupes de travail auxquels ils sont élu.es et/ou nommé.es. Elle n’est pas cumulable avec un ETC valorisant également l’engagement dans les instances de l’UGA.</p>
6.2 – Règle de progression	
Principe	L’étudiant doit avoir acquis la L1 pour s’inscrire en L2 et les L1 et L2 pour

	s'inscrire en L3.
6.3- Capitalisation des éléments :	
<p>Une UE définitivement acquise ne peut pas être repassée.</p> <p>En conséquence, les UE et les crédits ECTS correspondants sont définitivement acquis et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.</p> <p>Les matières sans crédits ne sont pas capitalisables.</p>	

IV- Examens

Article 7 : Modalités d'examen	
7.1 – Modalités d'examen	
Organisation d'examen	<p>Deux sessions de contrôle des connaissances et aptitudes sont organisées : une session initiale et une session de rattrapage.</p> <p>Périodes d'examen :</p> <p>Semestre 1 session 1 : 1^{ère} quinzaine janvier session de rattrapage : 2^{ème} quinzaine juin</p> <p>Semestre 2 session 1: 1^{ère} quinzaine mai session de rattrapage : 2^{ème} quinzaine juin</p> <p>Semestre 3 session 1 : 1^{ère} quinzaine janvier session de rattrapage : 2^{ème} quinzaine juin</p> <p>Semestre 4 session 1 : 1^{ère} quinzaine mai session de rattrapage : 2^{ème} quinzaine juin</p> <p>Semestre 5 session 1 : 1^{ère} quinzaine janvier session de rattrapage : 2^{ème} quinzaine juin</p> <p>Semestre 6 session 1 : 1^{ère} quinzaine mai session de rattrapage : 2^{ème} quinzaine juin</p>
7.2 – Absences aux examens	
<p>En cas d'absence de l'étudiant, les examens ne donnent pas lieu à rattrapage au cours d'une même session.</p>	
Absence aux Contrôles Continus (CC)	<ul style="list-style-type: none"> - Les étudiants en absence injustifiée (ABI) sont considérés comme défaillants à l'épreuve de Contrôle Continu (CC) concernée. - Les étudiants en absence justifiée * (ABJ) se voient affecter un zéro à l'épreuve de CC, sauf s'il est possible de leur proposer une épreuve de rattrapage. <p>* (Le jury est souverain pour apprécier la nature de l'absence).</p>
Absence aux Examens Terminaux (ET)	<ul style="list-style-type: none"> - Les étudiants en absence injustifiée (ABI) sont considérés comme défaillants à l'ET concernée. - Les étudiants en absence justifiée (ABJ) de première session sont considérés comme défaillants à l'examen terminal (ET) concerné. - Les étudiants en absence justifiée * (ABJ) lors de la session de rattrapage se

	voient affecter un zéro à l'ET concerné. . * (Le jury est souverain pour apprécier la nature de l'absence).
Article 8 – Organisation de la session 2	
Intervalle entre les 2 sessions	La session de rattrapage est organisée au minimum quinze jours après la publication des résultats de la session initiale (Cf. art. 17 de l'arrêté licence).
Report de note de la session 1 en session 2	<p>Les UE non acquises des semestres acquis ne peuvent pas être repassées.</p> <p>En cas d'échec à un semestre : Les UE dont la note est supérieure ou égale à 10 sont définitivement acquises, aucune matière ne peut être repassée.</p> <p>Si l'UE est composée de matières : - les notes des matières, si elles sont acquises, sont automatiquement conservées pour la session de rattrapage,</p> <p>Quand une UE, une matière sont repassés, la note de 2^{ème} session remplace celle de 1^{ère} session.</p> <p>Contrôle continu en session de rattrapage :</p> <p>Les notes de contrôle continu ne sont pas reportées en session de rattrapage.</p>

V- Résultats

Article 9- Jury :	
<p>Les décisions du jury, en ce qui concerne les notes et le résultat final, sont définitives et sans appel. <i>Le jury est souverain et peut, par une délibération spéciale, attribuer ou non des « points-jury » au total de chaque semestre pour permettre à l'étudiant d'obtenir la moyenne requise.</i></p> <p>L'étudiant qui constate une erreur dans la retranscription de ses résultats doit le signaler dans les meilleurs délais.</p> <p><u>Périodes de réunion des jurys de semestre :</u></p>	
Semestre 1 session 1 : 1 ^{ère} quinzaine février	session de rattrapage : 1 ^{ère} quinzaine juillet
Semestre 2 session 1 : 2 ^{ème} quinzaine mai	session de rattrapage : 1 ^{ère} quinzaine juillet
Semestre 3 session 1 : 1 ^{ère} quinzaine février	session de rattrapage : 1 ^{ère} quinzaine juillet
Semestre 4 session 1 : 2 ^{ème} quinzaine mai	session de rattrapage : 1 ^{ère} quinzaine juillet

Semestre 5 session 1 : 1 ^{ère} quinzaine février	session de rattrapage : 1 ^{ère} quinzaine juillet
Semestre 6 session 1 : 2 ^{ème} quinzaine mai	session de rattrapage : 1 ^{ère} quinzaine juillet
<u>Périodes de réunion des jurys d'année :</u>	
L1 session 1 : 2 ^{ème} quinzaine mai	session de rattrapage : 1 ^{ère} quinzaine juillet
L2 session 1 : 2 ^{ème} quinzaine mai	session de rattrapage : 1 ^{ère} quinzaine juillet
L3 session 1 : 2 ^{ème} quinzaine mai	session de rattrapage : 1 ^{ère} quinzaine juillet
Article 10 : Communication des résultats :	
Les résultats sont affichés sur l'ENT	
Article 11 : Redoublement	
Redoublement	<p><u>Licence</u> : Le redoublement d'une année est de droit sous réserve du respect des procédures d'inscription de l'université.</p> <p>Les UE porteuses de crédits ECTS sont définitivement acquises et doivent être pris en compte pour le redoublement. Elles ne peuvent pas être repassées.</p> <p>Les notes obtenues pour les matières d'une UE peuvent être conservées d'une année sur l'autre pour une durée maximale de deux ans, sur décision de l'équipe pédagogique.</p>
Crédit acquis par anticipation	<p>Un étudiant ajourné de L1 ou L2, qu'il ait obtenu ou non au moins un des deux semestres de l'année considérée, peut suivre à sa demande quelques UE ou matières de niveau supérieur, moyennant accord des différents responsables pédagogiques concernés et respect des deux règles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le nombre d'ECTS suivis au cours d'un semestre (enseignements de l'année en cours + enseignements suivis par anticipation) ne peut pas dépasser 30 ; - un semestre entier ne peut pas être validé par anticipation. <p>Cette autorisation fait l'objet d'un contrat pédagogique signé à minima par l'étudiant et les deux responsables du parcours dans lequel l'étudiant redouble et du parcours de niveau supérieur.</p> <p>Il est également possible pour l'étudiant redoublant d'effectuer un stage non crédité, en relation avec son cursus, sous réserve d'accord de l'équipe pédagogique et que le règlement d'études le prévoie.</p>
Article 12 : Admission au diplôme	
12.1- Diplôme final de Licence	
	<p><i>Est déclaré titulaire de la Licence, l'étudiant qui a validé la L1, la L2 et la L3 séparément.</i></p> <p><u>Règle de calcul de la note de licence :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - moyenne des notes des semestres 5 et 6
12.2- Règles d'attribution des mentions	

Mention	Moyenne générale, qu'elle soit obtenue en session 1 ou en session 2 <i>Passable : >= 10 et < 12</i> <i>Assez Bien : >= 12 et < 14</i> <i>Bien : >= 14 et < 16</i> <i>Très Bien : >=16</i>
12.3- Obtention du diplôme intermédiaire	
DEUG	L'étudiant devra avoir acquis d'une part la L1 et d'autre part la L2. La note du DEUG sera la moyenne des semestres de L1 et de L2.
12.4- Délivrance du Supplément au diplôme	
	Le supplément au diplôme est délivré sur demande de l'étudiant.

VI- Dispositions diverses

Article 13 : Déplacements	
Les étudiants pourront dans le cadre de leur scolarité être amenés à effectuer certains déplacements, si besoin est, à l'aide de leur véhicule personnel, pour participer à des activités à l'extérieur des locaux de l'université.	
Article 14 : Etudes dans une université étrangère	
Article 15 : Dispositions pour les publics particuliers	
<u>Etudiants sportifs de haut niveau :</u>	
En référence à la Charte du sport de Haut niveau entre les établissements d'enseignement supérieur du site universitaire Grenoble Alpes, le statut d'Etudiant Sportif de Haut Niveau permet de bénéficier d'aménagements scolaires, notamment : étalement des études, choix prioritaire de groupes TD et TP, soutien pédagogique, autorisation d'absences, supports associés en cas d'absence, conservation de notes, sessions spéciales d'examens, notation sport spécifique dans les filières d'études concernées, aide à l'orientation et à l'insertion professionnelle. Chaque étudiant SHN bénéficie de l'accompagnement d'un enseignant tuteur, choisi dans l'équipe pédagogique de la composante. Ces aménagements font l'objet d'un accord écrit entre l'étudiant concerné et l'enseignant tuteur.	
<u>Etudiants en situation de handicap :</u>	
Les étudiants en situation de handicap peuvent bénéficier d'une adaptation de la nature de l'épreuve ou d'une épreuve de substitution, ou bien être dispensés d'une épreuve ou d'une partie d'épreuve, sur accord du responsable de parcours ou de mention. (cf. circulaire n°2011-220 du 27 décembre 2011).	
Article 16 : Discipline générale	
Le respect et l'assiduité s'imposent. Les manquements graves pourront être sanctionnés. <u>Fraude aux examens et à l'inscription :</u> La sanction de la fraude relève d'une procédure disciplinaire mise en œuvre par la Présidente de l'université. Au terme d'une procédure d'instruction, la formation de jugement de la section disciplinaire se prononce sur la sanction.	
Article 17 : Dispositions spécifiques à la formation (si nécessaire)	
Article 18 : Mesures transitoires, le cas échéant	
Néant	

Pour 2017/2018

Pour toutes les UE précédemment acquises les ECTS correspondants seront intégrés dans la nouvelle maquette.

Service com ARSH

ARSH

ARts et Sciences
Humaines

CONTACTS

SHA

Accueil / Sclarité : *RDC ARSH1*

Pôle Sclarité L1

Dominique NUCCIO 04 76 82 73 51

Sylvaine MARIS-MURY 04 76 82 73 59

Pôle Sclarité L2-L3

Nathalie LIAUD 04 76 82 73 53

Chloé POUZERATTE 04 76 82 73 62

Mobilité internationale et accueil ARSH :

Coraline MORA 04 76 82 73 50

Responsable de sclarité et coordinatrice pôles licences :

Isabelle DELHÔTEL 04 76 82 73 58

Communication, site web :

Mélissa PELISSON 04 76 82 56 46

Sécurité / matériel / logistique :

Jean-Benoît TURC 04 76 82 73 88

Aide à la réussite : *bureau B5 - 1er étage ARSH2 (à côté de la salle TD10)*

Admissions, stages, orientation, tutorat, conseils pour les études, la vie étudiante...

Bernadette CHAOUITE 04 76 82 55 63

Centre de ressources - bibliothèque : *2ème étage ARSH1*

Accueil 04 76 82 73 55

Responsable Agnès SOUCHON